

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 septembre 2019

**Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35**

L'an deux mille dix-neuf le vingt-six septembre à dix-neuf heures trente.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le dix-neuf septembre deux mille dix-neuf, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

ADHESION DE LA
VILLE AU
PROTOCOLE
MUTATIONS DU
PACK MOBILITE EN
FAVEUR DE LA
MOBILITE
RESIDENTIELLE
DANS LE PARC
SOCIAL.

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA à partir de 20h15, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Christophe PAQUIS, Delphine PUIPIER, Guillaume ROUSSEAU, Sandie VESVRE, Georges AMZEL, Sonia ANGEL, Claude COLLIN, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Roland CASAGRANDE par Liliane GAUDUBOIS, Madeline DA SILVA par Arnold BAC jusqu'à 20h15, Isabelle DELORD par Camille FALQUE, Farida FEKAR par Nathalie BETEMPS, Gérard MESLIN par Malika DJERBOUA, Narcisse NGAKA par Christian LAGRANGE, Irina SCHAPIRA par Guillaume LAFEUILLE, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Marlène UZAN par Valérie LEBAS, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS, Mathieu AGOSTINI par Marie-Geneviève LENTAIGNE, Jean-François DEBYSER par Sonia ANGEL.

SECRETAIRE : Christophe PAQUIS.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2019

OBJET : ADHESION DE LA VILLE AU PROTOCOLE MUTATIONS DU PACK MOBILITE EN FAVEUR DE LA MOBILITE RESIDENTIELLE DANS LE PARC SOCIAL.

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

VU l'engagement cadre en faveur de la mobilité résidentielle dans le parc social signé le 16 avril 2018 par le Préfet de Région, l'AORIF ainsi qu'Action Logement et en présence du secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Cohésion des Territoires,

VU le courrier de la Ville des Lilas en date du 1^{er} juillet 2019 intégrant ce dispositif expérimental pour ce qui concerne le protocole mutations,

CONSIDERANT que l'adhésion au protocole mutations permettra d'améliorer la réponse aux ménages en situation de vulnérabilité résidentielle (prévention des impayés locatifs) et permet d'augmenter les possibilités de relogement pour les ménages en situation de perte d'autonomie ou de handicap ; de travailler en amont aux mutations des ménages en situation de sous et sur-occupation et d'améliorer la réponse aux locataires du parc social résidant sur la commune,

VU le rapport du représentant légal,

VU l'avis de la commission compétente,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : PREND ACTE et APPROUVE l'adhésion de la Ville au protocole mutations du PACK MOBILITE.

ARTICLE 2 : DIT que cette adhésion est à titre expérimentale pour une période de deux ans et que cette adhésion est gratuite pour les villes.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise aux intéressés et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le **03 OCT. 2019**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :
Voix pour : 35
Voix contre
Abstentions
NPPV

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20190926-D114-19-DE
Date de télétransmission : 27/09/2019
Date de réception préfecture : 27/09/2019